

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZÉ VILLAGES DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 13

Elisabeth MARQUET	Présente	André CONGNARD	Absent
Jean-Pierre BEAUDOIN	Présent	Vanessa CULLERIER	Absente excusée pouvoir à N.Legrand
Sylvie HEUVELINE	Présente	Raphaëlle DESPLATS	Absente
Cédric JOUSSAUME	Absent excusé pouvoir à JP Beaudoin	François EDIN	Absent excusé
Nathalie LEGRAND	Présente	Jennifer JOBERT	Absente excusée pouvoir à E.Marquet
Marc BERARDI	Présent	David LUCIEN	Absent excusé pouvoir à D.Chapon
Alexandra PRAIZELIN	Présente	Nadine LINARD	Présente
Yves GOURDON	Présent	Michel GUILLEUX	Absent excusé pouvoir à M.Berardi
Michel COURCELLE	Présent	Thierry LE MARREC	Absent
Katy LOISON	Présente	Pauline BEAUDOIN	Absente
Dominique CHAPON	Présent	Jérôme TUFFIER	Absent
Anne-Laure BELLARD	Présente	Anita MAUXION	Présente

Convocation : 04/12/2025

Publication : 11/12/2025

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

➤ Offres des entreprises retenues pour la construction de la nouvelle mairie :

CORPS D'ETAT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT TOTAL OFFRE DE BASE + PSE
LOT 01 : GROS-OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER	SOMBAT à St Barthélémy d'Anjou	482 433.02 €
LOT 02 : CHARPENTE ET MURS A OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS	CORNILLE CONTRUCTION BOIS à Cornillé les Caves	173 706.66 €
LOT 03 : COUVERTURE ARDOISE - ZINGUERIE	AICP DESNOES à St Léger de Linières	73 500.00 €
LOT 04 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS - OCCULTATIONS	ATELIER BOUESNARD à Trélazé	161 639.15 €
LOT 05 : SERRURERIE - MENUISERIES ACIER	ADRION à Mazé-Milon	21 626.34 €
LOT 06 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	CHUDEAU à St Lambert des Levées	74 986.23 €
LOT 07 : DOUBLAGES – CLOISONS SECHES – PLAFONDS - ISOLATION	3PIA à Loire-Authion (Corné)	77 071.37 €
LOT 08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	ATELIER BOUESNARD à Trélazé	107 993.88 €
LOT 10 : CARRELAGE - FAIENCE	CHUDEAU CARRELAGE à Saumur	15 285.80 €
LOT 11 : PARQUET BOIS	LA PARQUETERIE VITRÉ à Vitré	11 528.70 €
LOT 12 : REVETEMENTS DES SOLS SOUPLES - PEINTURE	BOULFRAY à La Flèche	28 353.27 €
LOT 13 : CHAUFFAGE - VENTILATION - GTB	BORDRON ASSOCIES à Cholet	97 800.00 €
LOT 14 : PLOMBERIE - SANITAIRES	BORDRON ASSOCIES à Cholet	11 000.00 €
LOT 15 : ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	ATEBI ENERGIES à Tiercé	89 375.85 €
LOT 16 : VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	ID VERDE ANGERS à St Barthélémy d'Anjou	153 475.87 €
	TOTAL DES MARCHES	1 579 776.14 €
DEVIS FACADES PIERRE	TAVANO à La Flèche	37 342.10 €

1 – FINANCES

1-1 Décision modificative du montant de l'emprunt sur le Budget Primitif 2025

Madame le Maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2025 le 07 avril 2025, il avait été décidé d'inscrire un emprunt de 1 000 000 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le montant et d'inscrire 1 500 000 € à l'article 1641.

1-2 Proposition d'un contrat de prêt de 1 500 000 € sur 10 ans par la Banque Postale

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de construction de la nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer la construction de la nouvelle mairie

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 500 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/02/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,46 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2- CONVENTIONS

2-1 Convention de servitudes avec Enedis pour le déplacement des ouvrages HTAA et HTAS à Beauvau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux de déplacement d'ouvrages HTAA et HTAS au n°2 allée Simone Veil à Beauvau.

Ces travaux consisteront à poser 1 poteau, 1 réseau Haute Tension en aérien sur 77m, 1 câble Haute Tension en souterrain sur 10m et 3 brins de mise à la terre sur 15m sur la parcelle 025B1057.

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

2-2 Convention d'assistance pour le renouvellement des marchés d'assurance 2027/2030 avec la Société RISKOMNIUM

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'assistance pour le renouvellement des marchés d'assurance 2027/2030 avec la société RISKOMNIUM.

Le coût de cette mission s'élève à 3 000 € TTC.

2-3 Conventions attributives de subventions d'investissement

✓ Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention qui a pour objet de définir les obligations réciproques des parties dans le cadre du soutien du Département du Maine-et-Loire, accordé par délibération de la Commission permanente n°2025_11_CP_0015 en date du 20 novembre 2025, aux investissements prévus par la commune de Jarzé Villages, pour la construction de la nouvelle mairie avec création d'une partie accueil et d'une partie associations.

La subvention accordée par le département s'élève à 79 969.60 €.

✓ Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention qui a pour objet de définir les obligations réciproques des parties dans le cadre du soutien du Département du Maine-et-Loire, accordé par délibération de la Commission permanente n°2025_11_CP_0015 en date du 20 novembre 2025, aux investissements prévus par la commune de Jarzé Villages, pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour des espaces de loisirs et d'activités sportives pour les jeunes à Jarzé, Beauvau et Lué-en-Baugeois.

La subvention accordée par le département s'élève à 8 216.20 €.

3 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la CCALS

4 - INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de la nouvelle Mairie : la réunion de lancement qui a eu lieu le 25 novembre est suivie d'un mois de préparation pour les entreprises. Les travaux devraient débuter le 05/01/2026. Les réunions de chantier auront lieu tous les mardis à 9h
- Point sur les travaux de la salle de sport
- Le nouveau giratoire est opérationnel
- Ecole du Grand Noyer : Mme Claire Chatellier prend la direction de l'école à compter du 8 décembre 2025
- Soirée de Noël au stade le 12 décembre suivie d'un feu d'artifice
- Nouveau règlement des cimetières de JARZE VILLAGES applicable à compter du 1^{er} janvier 2026
- Soirée théâtre du comité des fêtes de Lué-en-Baugeois à la salle Saint Michel le 7 février 2026

Prochaine réunion le 12 janvier 2026 à 20h30.